

**CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES****Séance du lundi 20 mars 2023 à 16 heures****Ordre du jour****Séance publique**

Communications.

Interpellation citoyenne

- [1] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2514634 \(R\)](#)
Interpellation du public.- Demande d'interpellation introduite par Mme Faouzia AZIZEN et M. Hassane MEZIANI, au nom des habitants de la Régie foncière.
Interpellation concernant la prime énergétique pour les locataires de la Régie foncière.
-

Dossiers de M. le Bourgmestre

- [2] **Secrétaire** - Direction juridique - - [2515510 \(R\)](#)
SJ.- 50994/A.- Caméras de surveillance.- Brucity.
Demande de la Ville de Bruxelles d'installer des caméras de surveillance sur le bâtiment du Brucity, situé rue des Halles 4 à 1000 Bruxelles.
-
- [3] **Secrétaire** - Direction juridique - - [2516876 \(R\)](#)
SJ.- 51101/LC.- Convention utilisation marché public de la Ville.- Gardiennage.
Convention entre la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale concernant l'adhésion au marché public de la Ville relatif au gardiennage.
-
- [4] **Secrétaire** - Direction juridique - Tutelle administrative - [2514904 \(R\)](#)
Eglise Saint-Jacques-sur-Coudenberg.- Compte 2022.
Emettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle du compte 2022.- Excédent : 48.523,48 EUR.
-

Dossiers de M. l'Echevin Hellings

- [5] **Achats & Facilities** - - Achats - [2507529 \(R\)](#)
Marché public de services reconductible à bordereau de prix et en 2 lots ayant pour but la distribution, pendant 12 mois, de divers supports de communication (AFA/012814/CIA).- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1^o, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n^o AFA/012814/CIA.- Dépense sur 12 mois de 84.700,00 EUR, TVA de 21% comprise, dont 78.650,00 EUR pour le lot 1 et 6.050,00 EUR pour le lot 2, soit au total 169.400,00 EUR, le marché étant une fois reconductible de 12 mois.- Divers articles de codes économiques 12306 et 12201 des budgets ordinaires de 2023 et 2024 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption du budget 2024 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n^o 255 du Collège du 09/03/2023 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.
-

[6] **Achats & Facilities** - - Achats - [2514282 \(R\)](#)

Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but l'accompagnement et l'animation, pendant les années 2023 à 2025, de projets scolaires s'inscrivant dans le cadre du projet «Mon Ecole, Mon Energie» (AFA/012816/DDR).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire, hors TVA (prestations non assujetties à la TVA conformément à l'article 44 du code de la TVA), de 29.871,33 EUR par rapport à l'estimation du marché, portant le montant du marché à 62.929,18 EUR.- Divers articles de code économique 12204 des budgets ordinaires de 2023 à 2025 (sous réserve, en ce qui concerne les budgets de 2024 et 2025, de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la dépense supplémentaire adoptée par le Collège en séance du 09/03/2023 (décision n° 259) en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[7] **Achats & Facilities** - - Achats - [2513188 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix ayant pour but la fourniture, pendant 24 mois, de peintures, de vernis et de produits pour la protection du bois écologiques (AFA/012829/PAD).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012829/PAD.- Dépense de 150.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Divers articles de codes économiques 12402, 12448 et 12502 des budgets ordinaires de 2023 à 2025 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption des budgets de 2024 et 2025 par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 258 du Collège du 09/03/2023 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[8] **Achats & Facilities** - - Achats - [2511850 \(R\)](#)

Marché public de fournitures reconductible à bordereau de prix ayant pour but la fourniture, pendant 12 mois, de médailles gravées en bois (AFA/012838/CIA).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012838/CIA.- Dépense sur 12 mois de 50.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, soit au total 150.000,00 EUR, le marché étant 2 fois reconductible.- Article 76410/12316 des budgets ordinaires de 2023 à 2024 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption du budget de 2024 par le Conseil communal et de l'approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 28 du Collège du 09/03/2023 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

Dossiers de Mme l'Echevine Hariche

[9] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2517318 \(R\)](#)

Sesame.- Médecin spécialiste en psychiatrie.- Convention de stage spécifique entre la Ville de Bruxelles et le CHU Brugmann.

Modalités de la convention de stage spécifique entre la Ville de Bruxelles et le CHU Brugmann.

Dossiers de M. l'Echevin Maingain

[10] **Secrétaire** - Stratégie & Transformation digitale - - [2516576 \(R\)](#)

Stratégie Smart City.

Note stratégique Smart City.

[11] **Secrétaire - Stratégie & Transformation digitale - - [2514567 \(R\)](#)**

Nouveaux développements et nouvelles acquisitions en matière informatique en 2023.

1) Principe de confier à l'asbl "i-CITY", en application du contrat de gestion couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2025 et adopté par le Conseil Communal du 25/05/2020, qui détermine les droits et obligations réciproques des Parties dans le cadre de la réalisation des missions et tâches confiées par la Ville à i-CITY, la réalisation de la passation des marchés publics dans le respect de la réglementation des marchés publics.- 2) Principe que les marchés publics non échus attribués par l'asbl "GIAL/i-CITY" lors d'exercices budgétaires antérieurs à 2023 restent effectifs.- 3) Principe que les marchés publics à conclure par l'asbl "i-CITY" au cours de l'exercice budgétaire 2023 resteront effectifs pour de prochains exercices budgétaires (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires aux budgets extraordinaires desdites années et de l'adoption par le Conseil communal et l'approbation par l'autorité de tutelle desdits budgets et modifications budgétaires).- 4) Principe que la notification au Collège des marchés utilisés par l'asbl "i-CITY" aura lieu au moment des engagements budgétaires.- 5) Prendre pour information qu'avec le déménagement vers Brucity, différents projets dans les programmes des modules fonctionnels 2, 4, 5 et 6 ont été livrés et que les budgets engagés en 2021 et 2022 étaient suffisants pour poursuivre et finaliser ces programmes en 2023.- 6) Principe de poursuivre la mise en place des premiers modules fonctionnels qui offriront les premières interactions digitales aux citoyens.- Coût estimé à 1.400.000,00 EUR TVA comprise.- Article 13901/74760 du budget extraordinaire de 2023.- 7) Principe de poursuivre la mise en place du troisième groupe de modules fonctionnels destiné à gérer les documents des citoyens et qui s'inscrit dans le programme de digitalisation de la Ville.- Coût estimé à 2.899.000,00 EUR TVA comprise.- Article 13901/74760 du budget extraordinaire de 2023.- 8) Principe de poursuivre les analyses fonctionnelles et techniques afin d'augmenter le nombre de produits pouvant être demandés numériquement via le portail citoyen (Projet transversal 1).- Coût estimé à 5.555.000,00 EUR TVA comprise.- Article 13901/74760 du budget extraordinaire de 2023.- 9) Principe de poursuivre le programme «Master Data Management» (Projet transversal 2).- Coût estimé à 1.350.000,00 EUR TVA comprise.- Article 13901/74760 du budget extraordinaire de 2023.- 10) Principe de l'appel à des prestations externes et licences complémentaires pour poursuivre le programme de sécurité de l'information de la Ville (Projet transversal 3).- Dépense estimée à 1.868.450,00 EUR TVA comprise.- Article 13901/74760 du budget extraordinaire de 2023.- 11) Principe de continuer à faire évoluer l'infrastructure informatique de la Ville de Bruxelles (Projet transversal 4). Coût estimé à 3.564.500,00 EUR TVA comprise.- Article 13901/74760 du budget extraordinaire de 2023.- 12) Principe d'accroître le service aux citoyens et la sécurité de Brucity (Projet transversal 5).- Coût estimé à 2.693.000,00 EUR TVA comprise.- Article 13901/74760 du budget extraordinaire de 2023.- 13) Principe de projets spécifiques pour l'Instruction Publique destinés à maintenir et moderniser son parc et ses solutions IT.- Coût estimé à 1.400.050,00 EUR TVA comprise.- Article 13901/74760 du budget extraordinaire de 2023.- 14) Principe de l'acquisition d'ordinateurs de type PC, laptops, MAC.- Dépense estimée à 1.663.000,00 EUR TVA comprise.- Article 13901/74253 du budget extraordinaire de 2023.- 15) Principe de l'acquisition de tablettes et leurs accessoires.- Dépense estimée à 130.000,00 TVA comprise.- Article 13901/74253 du budget extraordinaire de 2023.- 16) Principe de l'acquisition d'écrans.- Dépense estimée à 148.000,00 EUR TVA comprise.- Article 13901/74253 du budget extraordinaire de 2023.- 17) Principe de l'acquisition d'imprimantes, scanners et licences liées.- Dépense estimée à 40.000,00 EUR TVA comprise.- Article 13901/74253 du budget extraordinaire de 2023.- 18) Principe de l'acquisition de smartphones et GSM.- Dépense estimée à 311.000,00 EUR TVA comprise.- Article 13901/74253 du budget extraordinaire de 2023.- 19) Principe de l'acquisition de tableaux blancs interactifs (TBI), TV interactives (TVI), écrans de visioconférences, projecteurs multimédias et leurs accessoires, principalement pour l'instruction publique.- Dépense estimée à 489.000,00 EUR TVA comprise.- Article 13901/74253 du budget extraordinaire de 2023.- 20) Principe de l'acquisition de matériel de type RFID.- Dépense estimée à 119.000,00 EUR TVA comprise.- Article 13901/74253 du budget extraordinaire de 2023.- 21) Principe de l'installation de câblages et accès Wi-Fi.- Dépense estimée à 3.400.000,00 EUR TVA comprise.- Article 13901/72460 du budget extraordinaire de 2023.- 22) Emprunt.

[12] **Régie foncière & Affaires économiques - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2507929 \(R\)](#)**

Subside 2023 à l'asbl "Association des Commerçants et Propriétaires de l'avenue Houba-de Strooper et des Environs".- Montant : 7.500,00 EUR.

Subside pour un montant de 7.500,00 EUR à l'asbl "Association des Commerçants et Propriétaires de l'avenue Houba-de Strooper et des Environs" pour l'organisation de braderies/brocantes en juin et octobre 2023.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2023.

Dossiers de M. l'Echevin El Ktibi

- [13] **Affaires citoyennes** - Etat civil - État civil - [2476669 \(R\)](#)
Modèles de convention de concession de sépulture.
Modèles de convention de concession de sépulture et délégation en faveur du Collège des Bourgmestre et Echevins s'agissant de l'octroi et du renouvellement des concessions.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Jellab

- [14] **Espaces publics et verts** - - Espaces verts - [2513711 \(R\)](#)
Asbl "Ferme du Parc Maximilien".- Convention.- Avenant n° 8.
Avenant n° 8 à la convention du 23/03/1993 entre la Ville et l'asbl "Ferme du Parc Maximilien", portant le montant du subside annuel à 350.000,00 EUR.- Article 76605/332/02 du budget ordinaire 2023.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Persoons

- [15] **Développement urbain** - Direction Permis et Renseignements urbanistiques - Permis d'urbanisme & d'environnement - [2513540 \(R\)](#)
Remarques relatives au projet de modification du Règlement Régional d'Urbanisme (RRU).
1) Remarques sur le projet de modification du Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) reprises dans le document joint en annexe.- 2) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de transmettre ces remarques au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.
-
- [16] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Planification - [2514986 \(R\)](#)
PPAS Maelbeek n° 05-01 - Abandon de la procédure.
Abandon de la procédure d'élaboration du PPAS "Maelbeek" n° 05-01.
-
- [17] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie - [2514838 \(R\)](#)
Plan d'alignement de la rue du Klesper, drève des Peupliers et chemin des Machinistes, et déplacement du sentier vicinal n° 35 dénommé sentier du Dépôt et la création d'un passage public sur sol privé - Plan n° 7577.- Adoption provisoire.
1) Plan d'alignement n° 7577.- 2) Le Collège des Bourgmestre et Echevins est chargé des formalités légales.
-
- [18] **Développement urbain** - Mobilité et Aménagements urbains - - [2516826 \(R\)](#)
Marché public de services pour la mission complète d'auteur de projet pour le réaménagement de la Place du Nouveau Marché aux Grains.- Dossier 0602/V002/2023.
Procédure concurrentielle avec négociation, en application de l'article 38, 1 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° 0602/V002/2023.- Dépense estimée à 600.000,00 EUR T.V.A. comprise pour le marché de service et 30.000,00 EUR TVA comprise pour la rémunération des pré-études des soumissionnaires sélectionnés.- Article 42106/73160 du budget extraordinaire 2023 (projet n° AP06-3-2023).- Emprunt : article 42106/96151.
-
- [19] **Développement urbain** - Mobilité et Aménagements urbains - - [2516614 \(R\)](#)
Marché public de services pour la mission complète d'auteur de projet relative à la création d'une identité graphique et ludique, au réaménagement d'une partie de la rue de Molenbeek et de la place de l'Eau (coin de la rue de Molenbeek et de la rue de Drootbeek) sur le territoire de la Ville de Bruxelles dans le cadre du Contrat d'Ecole Drootbeek.- Dossier 0602/V001/2023.
Procédure concurrentielle avec négociation, en application de l'article 38, 1 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° 0602/V001/2023.- Dépense estimée à 252.890,00 EUR T.V.A. comprise pour le marché de service et 15.000,00 EUR TVA comprise pour la rémunération des pré-études des soumissionnaires sélectionnés.- Article 93022/73160 du budget extraordinaire 2023 sur base d'un transfert de 99.095,00 EUR depuis le projet n° PA22-12-2019 et de 49.912,50 EUR depuis le projet n° AP22-11-2022 vers le projet n° PA22-10-2022.- Emprunt : article 93022/96151.- Subside : article 93022/66552.
-

- [20] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2510877 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2022/033.- Marché public de services ayant pour objet la conception, la réalisation et l'installation de sculptures/mobiliers urbains design, supports de diffusion et réceptacles du système audio d'une œuvre sonore participative, place Fontainas à 1000 Bruxelles.- Convention «Speaking Mirror» avec l'artiste Jeroen UYTENDAELE.
Convention «Speaking Mirror» qui détermine les engagements et responsabilités respectifs de la Ville et de l'artiste Jeroen UYTENDAELE, concernant la conception, la réalisation et l'installation d'une sculpture/mobilier urbain design, support de diffusion et réceptacle du système audio d'une oeuvre d'art sonore et participative à la place Fontainas à 1000 Bruxelles.
-

- [21] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2510513 \(R\)](#)
Marché public de services ayant pour objet la conception, la réalisation et l'installation d'une intervention artistique, square Lumumba à 1050 Bruxelles (OPP/2022/032).- Convention "Les Isolés" avec l'artiste Nelson LOUIS.
Convention "Les Isolés" qui fixe les obligations de l'artiste Nelson LOUIS et de la Ville pour la conception, la réalisation et l'installation d'une intervention artistique, square Lumumba à 1050 Bruxelles, expression artistique qui s'inscrit dans le cadre de la volonté de la Ville de décoloniser l'espace public.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Houba

- [22] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2516629 \(R\)](#)
Culture.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 26.000,00 EUR.
Subsidés pour un montant total de 26.000,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :
1) 1.000,00 EUR à l'asbl "Groupe d'Animation du Quartier européen de la Ville de Bruxelles" pour l'organisation de la brocante et de la fête annuelle du GAQ;
2) 2.000,00 EUR à l'asbl "La Chapelle des Minimes" pour l'organisation de concerts cantates de JS Bach;
3) 1.000,00 EUR à l'asbl "RomÉtoile" pour l'organisation de la fête de Martisor au Vismet;
4) 750,00 EUR à l'association de fait "Bloemen of fleurs" pour l'organisation de la fête de quartier «Bloemen of fleurs»;
5) 6.000,00 EUR à l'asbl "VKRS" pour l'organisation de l'anniversaire des 5 ans du Festival VKRS;
6) 250,00 EUR à l'asbl "Comité International de Musique et de Festivals Pro Musica Pulchra" pour l'organisation de la 2ème édition de la «Promenade d'orgue»;
7) 15.000,00 EUR à l'asbl "Atomium" pour la réalisation de l'exposition «Brussels Queer Graphics».- Article 76210/33202 du budget ordinaire de 2023.
-

- [23] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2513323 \(R\)](#)
Tourisme et Bourgmestre.- Subsidés spécifiques.- Asbl "FIDALIAN" : 50.000,00 EUR.
Subsidés spécifiques pour un montant de 50.000,00 EUR à l'asbl "FIDALIAN" pour l'organisation de l'exposition du Chat au Parc Royal, répartis comme suit:
- 25.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2023;
- 25.000,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire 2023.
-

- [24] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2513232 \(R\)](#)
Tourisme.- Subside spécifique.- Asbl "Alma del Tango" : 5.000,00 EUR.
Subside spécifique pour un montant de 5.000,00 EUR à l'asbl "Alma del Tango" pour le «Brussels Tango Festival 2023».- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2023.
-

- [25] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2515946 \(R\)](#)
Tourisme.- Subside de fonctionnement.- Asbl "Arkadia" : 15.000,00 EUR.
Subside de fonctionnement pour un montant de 15.000,00 EUR à l'asbl "Arkadia".- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2023.
-

- [26] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2515969 \(R\)](#)
Culture.- Subside de fonctionnement.- Asbl "No Way Back" : 7.500,00 EUR.
Subside de fonctionnement pour un montant de 7.500,00 EUR à l'asbl "No Way Back".- Article 77210/33202 du budget ordinaire 2023.
-

- [27] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2513234 \(R\)](#)
Culture.- Subside spécifique.- Asbl "Alma del Tango" : 4.000,00 EUR.
Subside spécifique pour un montant de 4.000,00 EUR à l'asbl "Alma del Tango" pour le «Brussels Tango Festival 2023».- Article 77210/33202 du budget ordinaire 2023.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Mutyebele

- [28] **Secrétaire** - Communication externe & Participation citoyenne - Égalité des chances - [2513667 \(R\)](#)
Plan d'action contre le racisme & l'antisémitisme
Plan d'action contre le racisme & l'antisémitisme.
-
- [29] **Secrétaire** - Communication externe & Participation citoyenne - Égalité des chances - [2507226 \(R\)](#)
Asbl "Arthis - La Maison Culturelle Belgo-Roumaine".- Subside : 15.000,00 EUR.
Subside de 15.000,00 EUR a l'asbl "Arthis - La Maison Culturelle Belgo-Roumaine".- Article 84201/33202 du budget ordinaire 2023 (Eng : 23/016334).
-
- [30] **Régie foncière & Affaires économiques** - Service clientèle - Gestion maintenance locative - [2496068 \(R\)](#)
Marché public de services ayant pour objet l'entretien des chaudières individuelles (RF20/PO/856).- Non attribution et fin de l'adjudication.
Ne pas attribuer et mettre fin au marché de service ayant pour objet l'entretien des chaudières individuelles conformément au cahier spécial des charges n° RF20/PO/856.
-
- [31] **Régie foncière & Affaires économiques** - Valorisation patrimoine - - [2507303 \(R\)](#)
Marché public de services ayant pour objet le nettoyage pendant 36 mois des locaux du Cirque Royal (RF/22/PO/930).- Principe.
Procédure ouverte en application de l'article 36 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° RF/22/PO/930 et avis de marché.- Dépense de 300.000,00 EUR TVA de 21% comprise.- Article 614-01 du budget d'exploitation 2023 de la Régie foncière.
-
- [32] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2514024 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2023/074.- Marché public de services ayant pour objet la désignation d'un géomètre pour le projet Bockstael 122, boulevard E. Bockstael 120, 1020 Bruxelles.
Procédure sur simple facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 6.673,15 EUR TVA comprise.- Article 70008/72460 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier n° 211545.- Projet d'investissement n° FH08-162-2009.- Emprunt : article 70003/96151.- Prendre pour information la décision n° 241 du Collège du 09/03/2023, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.
-

Questions

- [33] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2516124 \(R\)](#)
Question de Mme DHONT, Conseillère communale.
Question concernant le plafonnement de l'indexation des loyers de la Régie foncière.
-
- [34] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2517139 \(R\)](#)
Question de Mme LOULAJI, Conseillère communale.
Question concernant les mesures prises pour garantir un personnel enseignant en nombre suffisant dans les écoles de la Ville.
-
- [35] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2517148 \(R\)](#)
Question de Mme LOULAJI, Conseillère communale.
Question concernant l'état d'avancement du projet Mutsaard à Laeken (école maternelle, primaire et secondaire) prévu pour cette année.
-

[36] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2517219 \(R\)](#)

Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.

Question concernant l'éventuelle participation de la Ville de Bruxelles à "En mai tonte à l'arrêt".
